

Le SERCE
vous souhaite ses*Meilleurs Vœux 2023 !***ZOOM****Un futur projet de loi "Industrie verte"**

Le ministre de l'Économie, **Bruno Le Maire** a annoncé un **futur projet de loi sur l'industrie verte**, en faisant sa "priorité absolue" pour 2023. Une démarche qui s'inscrit dans le cadre de la planification **France Nation verte** pour "que la France devienne la première nation de l'industrie verte en Europe".

Le futur texte, qui devrait être présenté avant l'été, sera soumis à une consultation. Il comprendra des **dispositions fiscales, réglementaires et législatives** afin "d'accélérer la réalisation de sites industriels sur le territoire français, inciter à la décarbonation de l'industrie, mieux former, mieux qualifier (...) et faire en sorte que le réchauffement climatique se traduise par la réindustrialisation de la France".

Concrètement cela pourrait aboutir à la **simplification des procédures**

pour faciliter l'implantation d'industries décarbonées (production d'hydrogène, d'électrolyseurs, de batteries, d'énergie nucléaire ou renouvelable). "Le ministre a demandé que le texte final contienne peu de mesures mais que les propositions retenues soient fortes", indique un proche du dossier.

Bruno Le Maire entend également agir au niveau européen et porter, avec le concours du ministre de l'Économie germanique la création d'un "**Inflation Reduction Act**", sur le modèle américain. Ce dispositif permettrait de "**délivrer des aides d'État plus importantes, plus rapides, plus simplifiées** pour tous ceux qui veulent relocaliser de l'industrie verte sur le territoire européen".

AEF – 5/01/23 - Enerpresse – 6/01/23 – Contexte – 9/1/23

 **ÉCONOMIE**

A la faveur de la pénurie de matériaux et de la flambée des prix, les **demandes de reprises d'études** se sont multipliées cet été, en particulier dans le cadre des marchés publics, en raison d'une interprétation erronée du **Code de la Commande publique**. Alertée par **Syntec Ingénierie**, la **Direction juridique de Bercy** a clarifié la situation, à travers un **décret du 28 décembre 2022** qui sécurise l'encadrement juridique des reprises des études sans rémunération. Désormais, lors de la passation du marché de travaux, le texte précise qu'en ce qui concerne l'engagement du maître d'œuvre à respecter le coût prévisionnel, le maître d'ouvrage ne peut pas exiger une adaptation gratuite des études si le dépassement de cet engagement résulte de circonstances que le maître d'œuvre ne pouvait pas prévoir (art.3). Le décret modifie également une clause du Code de la commande publique relative à l'engagement du maître d'œuvre sur le coût résultant des marchés de travaux, en fin de chantier. Le maître d'ouvrage ne peut appliquer de pénalités au maître d'œuvre qu'en cas de manquement de ce dernier à ses missions de direction de l'exécution des marchés de travaux et d'assistance aux opérations de réception. Autrement dit, le maître d'œuvre ne pourra être sanctionné, par une reprise gratuite d'études ou une pénalité financière, que si le dépassement éventuel de ces engagements lui est imputable.

► Téléchargez le [décret n° 2022-1683 du 28/12/2022](#) (source : JO du 29/12/2023)

www.lemoniteur.fr – 10/01/23

D'après la **Banque de France**, **l'activité a progressé de 0,1% en décembre dernier** (contrairement à l'Insee qui évoque une baisse de 0,2%) et devrait rester "quasi stable" en janvier 2023. **Pour l'année 2022, elle prévoit une croissance de 2,6%** (2,5% pour l'Insee ; 2,7% pour le gouvernement), et anticipe une **forte baisse de l'activité en 2023, avec un taux de croissance de 0,3%**. D'après ses hypothèses, l'activité devrait légèrement progresser en janvier, notamment dans les services et l'industrie. Dans certains secteurs, elle devrait être moins bien orientée (habillement, industrie du caoutchouc et des plastiques) tandis qu'elle augmenterait dans les domaines de la pharmacie, l'automobile ou l'aéronautique. L'activité de la construction devrait rester stable. L'opinion des industriels sur leurs carnets de commande "*continue de se replier tout en restant au-dessus de sa moyenne de long terme, alors que celle des stocks continue de monter significativement au-dessus de sa moyenne*", de quoi peser sur l'activité industrielle. La Banque de France estime que "*pas mal d'incertitudes pèsent sur le premier trimestre*", et n'exclut pas une **récession "limitée et temporaire"**.

Le Figaro – 11/01/23 – Les Echos – 12/01/23

D'après l'**Insee**, **en 2022, le taux d'inflation s'est élevé en moyenne à 5,2%** (1,6% en 2021). "*La hausse de l'inflation résulte d'une accélération des prix de l'énergie (+ 23,1% après + 10,5% en 2021) et de l'alimentation (+ 6,8% après + 0,6%), et dans une moindre mesure des produits manufacturés et des services, qui ont progressé de 3%*", précise l'Insee.

Le Monde – 13/01/23

Les organisations professionnelles représentant les **professionnels de l'ingénierie, Cinov, Untec et le Groupement des Entreprises d'Études de Sécurité et Prévention Incendie (GEESPI)** s'inquiètent du "**développement incontrôlé des activités des contrôleurs techniques**" dans les **activités de conception**. **Albin Angeli, Secrétaire général du GEESPI** rappelle que "*le système de la loi Spinetta prévoit l'incompatibilité de l'activité de contrôle technique avec l'exercice de toute activité de conception d'un ouvrage*". Le syndicat s'alarme de "*pratiques phagocytes pour ne pas dire déloyales : les entreprises profitent de leur position dominante reposant sur leurs missions obligatoires pour connaître en avant-première les besoins et projets des donneurs d'ordre et leur vendre en gré à gré de la maîtrise d'œuvre, des diagnostics avec préconisations techniques, des études thermiques, de la coordination SSI, voire SPS...*". Après un premier courrier de la **Fédération Française des Métiers de l'Incendie (FFMI)** datant de février 2020, un second courrier cosigné par l'ensemble des acteurs de la conception a été transmis à la **DHUP** en lui demandant de clarifier la situation. En effet l'incompatibilité fixée par la loi Spinetta est interprétée différemment selon les acteurs concernés. Les professionnels de la conception prônent une incompatibilité absolue, alors que les acteurs du contrôle technique s'abritent derrière le principe de "*l'encapsulation*" en réalisant des missions de conception et de maîtrise d'œuvre à travers une filiale dédiée. Juridiquement distincte de la maison mère ou de la filiale opérant le contrôle technique, elle ne contreviendrait pas à la règle de l'incompatibilité selon eux.

www.lemoniteur.fr – 13/01/23

Le 1^{er} janvier, un **décret** d'avril 2022 est entré en vigueur afin de **limiter le "greenwashing"**. Il encadre plus strictement l'utilisation du **label "neutralité carbone" dans la publicité**. Les entreprises pourront toujours communiquer sur la "*neutralité carbone*", à condition de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) des produits ou services concernés, sur l'ensemble de leur cycle de vie. Elles devront également pouvoir établir la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ associées au produit ou au service, en fixant des objectifs de progression annuelle à horizon de 10 ans. Enfin, elles devront indiquer les modalités de compensation carbone mises en place en précisant leur nature, les projets et leurs coûts. A défaut, l'entreprise pourra encourir une **amende de 100 000 euros**, voire la totalité du montant des dépenses engagées dans l'opération en cas d'illégalité.

► Téléchargez le [décret n° 2022-538 du 13 avril 2022](#) (JO du 14/04/2022)

[Les Echos](#) – 3/01/23

SOCIAL

Le **projet de loi de réforme des retraites**, présenté en conférence de presse le 10 janvier dernier par **Elisabeth Borne**, prévoit diverses mesures pour tenir compte de la **pénibilité** : inventaire des métiers difficiles par les branches professionnelles, suivi médical renforcé, création d'un fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle. Les salariés qui bénéficient du **Compte Professionnel de Prévention (C2P)**, instauré en 2017, verront leurs droits renforcés. Les branches professionnelles, en partenariat avec la Sécurité sociale, devront **définir les métiers les plus exposés au port de charges, aux vibrations mécaniques ou aux postures pénibles (critères "ergonomiques")**, exclus du C2P en 2017. Pour les travailleurs exposés à ces facteurs de pénibilité, "*nous allons renforcer le suivi médical, repérer les fragilités, et mieux accompagner ces salariés vers des dispositifs de départ anticipé à 62 ans pour raison de santé*", a indiqué la Première ministre. Le projet de loi prévoit de consacrer **1 Md€ durant le quinquennat**, pour alimenter un **fonds d'investissement de la prévention de l'usure professionnelle**. Il servirait à financer des actions de prévention, de sensibilisation, et de reconversion. A compter de la visite médicale de mi-carrière (à l'âge de 45 ans), le suivi de la médecine du travail sera renforcé. Il permettra de proposer des dispositifs "*d'adaptation de poste de travail ou de faciliter l'accès à une reconversion professionnelle*". Les salariés les plus exposés à la pénibilité, devront passer une visite médicale de fin de carrière à 61 ans, afin de décider, le cas échéant, d'un départ anticipé pour inaptitude à 62 ans.

www.batiactu.com – 10/01/23 - www.lemoniteur.fr – 11/01/23

Alors que le **déploiement du Très haut Débit** s'essouffle, la plupart des salariés des entreprises sous-traitantes se reconvertisent désormais vers un secteur de prédilection : celui de l'énergie, avec l'**installation d'objets connectés, de caméras de vidéosurveillance et de panneaux solaires**. Le marché de l'installation des **bornes de recharge pour véhicules électriques** représente en particulier un véritable relais de croissance, tant les besoins en infrastructures restent importants. Cette opportunité présente également l'intérêt d'être bien plus lucrative que le marché de la fibre, ce qui crée un véritable phénomène d'aspiration des compétences, et risque de créer des tensions sur l'emploi. "*Nous sommes victimes d'une désaffectation massive au profit de l'énergie. Non seulement les métiers sont proches, mais en plus, l'énergie paie davantage. Dans ce contexte, les gens partent plus vite*", remarque **Philippe Le Grand, Président d'InfraNum**. Alors que l'Union européenne prévoit l'arrêt de la vente de véhicules thermiques d'ici 2035, l'État français table sur le déploiement massif d'un million de bornes. Au total l'investissement se chiffre entre 10 et 15 Mds €. Or d'après le dernier baromètre de l'**Avere-France**, en décembre 2022, l'Hexagone ne comptait que 82 000 bornes installées sur la voie publique. Toutefois, le marché des bornes de recharge devrait rapidement s'industrialiser, et par conséquent "*les prix vont baisser*" souligne **Etienne Dugas, Président de Giammatteo Réseaux**.

[Les Echos](#) - 11/01/23

ÉNERGIE - TÉLÉCOMMUNICATION - ENVIRONNEMENT EN FRANCE

Le **guide pratique sur les travaux à proximité des réseaux**, publié conjointement par la **FFB, la FNTF, l'OPPBT et la SGAMBtp assurances** a été actualisé en novembre 2022. Destiné aux responsables de projet et aux exécutants des travaux, il prend en compte les dernières évolutions réglementaires. Au sommaire : le périmètre de la réglementation, les principales obligations des parties prenantes, les compétences des intervenants, la préparation du projet de travaux et celle des travaux, l'exécution des travaux et les responsabilités et assurances. Les textes de référence et les formulaires types sont publiés en annexes.

► Téléchargez le [Guide](#) (source : www.fntp.fr/infodoc/juridique-marches)

www.fntp.fr - 9/01/23

Une circulaire du 10 novembre 2022, co-signée par les **ministres de la Transition écologique et cohésion des territoires, de la Transition énergétique, et de la Transformation et fonction publiques** a été publiée le 21 décembre dernier. Elle précise la manière dont les préfets doivent déployer le **plan national de sobriété énergétique**. Parmi les ressources à leur disposition, un **réseau de coordinateurs énergie** s'appuie sur une quarantaine de personnes : 26 employés en régions, 10 au niveau ministériel et 4 au sein de la **Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE)**. L'Etat prévoit également la création d'**une task force** pour accompagner les gestionnaires de site, avec l'appui de **techniciens spécialisés dans l'exploitation-maintenance des bâtiments**. Un **Appel à Projets (AAP) "Résilience 2"** sera prochainement lancé. Doté d'une enveloppe de 150 M€, il vise les travaux à gains rapides pour réduire la consommation énergétique des bâtiments (systèmes de régulation et de pilotage, changement des chaudières, travaux d'isolation, éclairage à leds...). La consommation d'énergie des services fera l'objet d'un suivi régulier. Un groupe ministériel, piloté par la DIE, devra **"bâtir une trajectoire pluriannuelle de rénovation des bâtiments publics, incluant un chiffrage des investissements nécessaires et des propositions de modalités de financement"**. Parallèlement, un **programme d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation** doit être lancé.

► Téléchargez la circulaire du 10 novembre 2022 (source : www.legifrance.gouv.fr)

www.lagazettedescommunes.com – 27/12/22 - www.actu-environnement.com – 22/12/22

Le **ministère de la Transition écologique** a sélectionné **66 nouveaux projets photovoltaïques** répondant à l'**appel d'offres consacré au solaire innovant (PP2)**. Ils représentent au total 172,6 MWh de projets (pour 140 MWh ciblés), dont le prix moyen s'élève à 84,46 €/MWh. 31 projets portent sur des installations innovantes au sol (soit au total près de 80 MWh), les 35 autres (92 MWh) portent sur des installations sur bâtiments, hangars agricoles, ombrières de parking ou agrivoltaïques. Concernant leurs implantations géographiques, 25 se situent en Occitanie, 11 en région PACA et 10 en Auvergne Rhône-Alpes.

Enerpresse- 11/01/23

Les **sénateurs** ont débuté l'examen du **projet de loi d'accélération des procédures de construction de nouvelles centrales nucléaires**. Après avoir auditionné la **ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher**, pour qui *"ce n'est pas un texte de programmation énergétique"*, la **Commission des Affaires économiques** a déposé de nombreux amendements *"dans le sens de plus de rapidité et plus de sécurité"*, en modifiant *"ce texte technique en vision politique"*. Les parlementaires ont notamment **supprimé l'objectif de réduction à 50 % de la part du nucléaire** dans la production d'électricité d'ici à 2035. Ils ont également prévu de **réviser le décret fixant la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)**, qui prévoit toujours la fermeture de 12 réacteurs. Ils proposent également que les mesures de simplification applicables aux prochains EPR2 soient étendues aux **petits réacteurs modulaires (SMR) et aux électrolyseurs d'hydrogène**. Un amendement prévoit que les projets soient soumis au débat public avant qu'ils ne soit qualifiés d'intérêt général. La Commission souhaite qu'une réflexion soit engagée sur les réacteurs et sites envisagés, de sorte que d'autres types de réacteurs et d'autres conditions d'implantation puissent être intégrés aux mesures de simplification. L'examen du projet de loi en séance plénière débutera le 17 janvier.

AEF – 11/01/23 - Enerpresse – 13/01/23 - www.banquedesterritoires.fr – 12/01/23

L'année 2023 devrait voir s'accélérer la **fermeture du réseau cuivre d'Orange**. Un programme sur lequel les territoires vont devoir rapidement communiquer auprès de leurs administrés, *"pour donner du sens au projet d'arrêt du cuivre et les orienter sur les démarches à effectuer"*. Pour accompagner les élus, la **Fédération Française des Télécoms** a publié un **kit de communication** (affiche, plaquette, infographie, vidéo, FAQ ...), disponible en ligne sur son site internet. L'extinction totale du réseau cuivre débutera dans 6 communes, où le réseau cuivre sera définitivement supprimé au 31 mars 2023 : Issancourt-et-Rumel, Vivier-au-Court, Vrigne-aux-Bois, Gernelle (Ardennes), Provin (Nord) et Voisins-le-Bretonneux (Yvelines). Le bilan des dernières expérimentations révèle que la migration des derniers abonnés ADSL vers la fibre suscite l'**opposition de 10 à 20% des foyers**. Au niveau des entreprises, les opposants sont encore plus nombreux. Une **enquête d'Infranum** réalisée cet été, indique que **15% des PME n'ont "certainement pas" et 26% "probablement pas" l'intention de migrer vers la fibre optique**. Le plan d'Orange prévoit de migrer 162 communes (soit 385 000 locaux) en 2023.

www.banquedesterritoires.fr - 10/01/23

Dans le cadre de la **stratégie nationale d'accélération sur la 5G et les réseaux du futur**, lancée en juillet 2021 et dotée de 750 M€ jusqu'en 2025, le gouvernement lance un nouvel **Appel A Projets (AAP)**. Ouvert jusqu'au 28 février 2024, cet AAP vise à soutenir les *"solutions souveraines innovantes"* pour les **réseaux télécoms 5G et 6G**. Une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 100 à 150 M€ lui sera consacrée. Trois types de projets sont concernés : travaux de R&D portant sur l'évolution de la 5G et de la 6G (virtualisation des réseaux, edge computing, sécurité des réseaux, intégration de l'intelligence artificielle) ; développements de solutions souveraines (logiciels, matériels, cœur de réseau, edge cloud, terminaux connectés) ; amélioration de l'impact environnemental des réseaux télécoms. Pour encourager les entreprises à innover, l'Etat prévoit également de **faciliter l'accès aux fréquences pour la constitution de réseaux privés**. *"L'objectif est de démultiplier les déploiements dans l'industrie. Il y a une vraie attente de la part des industriels, et nous nous attendons à ce que la baisse des redevances entraîne un appel d'air"* explique la **Direction Générale des Entreprises (DGE)**.

www.usine-digitale.fr – 11/02/23

EN RÉGIONS

Bretagne. Pour réduire la consommation énergétique de la **station d'épuration de Laillé (35), Rennes Métropole** a fait installer **deux trackers photovoltaïques** de 117 m². Un algorithme permet d'analyser les remontées d'informations sur le fonctionnement de la station, en temps réel. De quoi optimiser sa consommation d'énergie, en recourant à l'intelligence artificielle qui permet de reporter certaines consommations lorsque les trackers photovoltaïques produisent le plus. Ce système devrait permettre d'**abaisser la consommation énergétique de 43 %**.

Energie Plus- 16/12/2022

Centre – Val de Loire. La métropole et la ville d'**Orléans (45)** ont lancé un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** afin d'**équiper 21 bâtiments publics de panneaux photovoltaïques**. Le projet concerne une dizaine de bâtiments, dont l'Université Madeleine encore en construction (livraison en 2025), 10 parkings et un site non-bâti. Les études ont été confiées à des Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Le projet représente une **puissance installée totale estimée de 8,8 MWh**. A l'horizon 2030, la métropole souhaite installer 180 MWh.

► Consultez l'**AMI** (source : <http://marches-publics.orleans.fr/avis>)

Energie Plus – 16/12/22

Hauts de France. La facture énergétique du CHU de Lille (62) a bondi : elle a été multipliée par 7 pour le gaz en 2022 (passant de 3 à 20 M€/an), celle de l'électricité devant quasiment doubler en 2023 pour s'élever entre "14 à 18 M€". En cause : l'arrivée à échéance de "contrats particulièrement performants". L'établissement, qui comprend 13 bâtiments, a donc établi un plan pour réduire sa facture énergétique. Il prévoit notamment de **remplacer 10 000 luminaires intérieurs par des leds**. Des **détecteurs de mouvement** seront également installés (pour un coût de 400 k€), ainsi que des **systèmes de fermeture automatique des portes**. Le CHU souhaiterait également s'équiper de **panneaux photovoltaïques** et prévoit la **rénovation thermique** des bâtiments les plus énergivores. L'ensemble de ces dispositions devrait lui permettre de réaliser 10 % d'économies sur sa facture énergétique.

Le Moniteur des Travaux publics – 23/12/23

Ile de France. En 2022, **plus de 2,1 millions de mètres carrés de bureaux ont été commercialisés**, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2021, mais en diminution de 5 % par rapport à la moyenne décennale. Les entreprises privilégient avant tout la localisation des bâtiments. "L'enjeu de centralité est à son paroxysme", indique **Eric Siesse, Directeur général adjoint de BNP Paribas Real Estate**. En 2022, la capitale reste attractive. Elle représente 47 % des volumes de bureaux placés en Ile-de-France, dont 22 % dans le centre ouest de la capitale. Si le secteur de La Défense reste dynamique (218 000 m² placés en 2022), le taux de vacance des bureaux y dépasse désormais les 15 %. Certaines villes sont désormais délaissées, comme par exemple Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée, ou des villes autour de Roissy, ou encore Nanterre, Saint-Denis ou Vélizy où la vacance des bureaux s'allonge. Globalement, **le taux de vacance des bureaux en Ile de France s'élève à 4,3 millions de m²**. Les entreprises ont "un appétit marqué pour les immeubles de bonne qualité", souligne **Virginie Houzé, Directrice études et recherche chez JLL**. Fait nouveau : elles se montrent aussi **beaucoup plus sensibles quant à leurs performances énergétiques**. "La notion de développement durable passe désormais au premier plan. La facture d'énergie est devenue un nouvel enjeu". Une tendance confirmée par Eric Siesse qui constate que "les bureaux occupés par certaines entreprises ne leur permettaient pas forcément de faire leur révolution d'usage. Elles sont allées vers des locaux compatibles avec une organisation en flex office, avec plus de services et de bonnes certifications environnementales." Une tendance qui devrait se poursuivre en 2023.

Les Echos – 10/01/23

EN EUROPE

Une étude de l'Office Européen des Brevets (OEB) et de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) révèle qu'au cours de la dernière décennie, l'Europe est à l'origine de 28 % des brevets déposés dans l'hydrogène. Elle devance le Japon (24 %) et les Etats-Unis (20 %). L'Europe est leader en ce qui concerne le dépôt de brevets sur **les électrolyseurs**, et particulièrement bien placée concernant la **production d'hydrogène, le stockage et la distribution** (33 % des dépôts de brevets). Le Japon, quant à lui, domine le dépôt de brevets liés aux usages, en particulier dans le secteur automobile. L'Hexagone témoigne de son dynamisme dans le domaine. Elle représente 6 % des brevets déposés dans le monde dans le domaine de l'hydrogène. "Il y a une grande force de la recherche fondamentale puisque les trois premières places dans ce domaine sont occupées par des Français (CEA, IFP EN et CNRS)" souligne **Yann Menière, Chef économiste de l'OEB**. De grands groupes français et des start-up sont également très impliqués. Les technologies semblent désormais s'orienter davantage vers l'électrolyse et la pile à combustible, à faibles émissions. Côté usages, l'automobile reste de loin le domaine le plus investigué. En revanche, comme l'innovation dans les autres secteurs (transport maritime, aviation, production d'électricité ou industrie lourde) est moins avancée, les dépôts de brevets sont encore peu nombreux.

Le Figaro – www.actu-environnement.com - 10/01/23 – Enerpresse 11/01/23

Bruxelles. Le 19 décembre dernier, les **ministres de l'énergie** ont adopté la **directive REPowerEu**. L'objectif de 40 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici à 2030 a été maintenu, alors que la **Commission européenne** proposait de le relever à hauteur de 45 %. Le compromis adopté par les 27 crée également dans chaque Etat membre des **zones d'accélération des énergies renouvelables, "go-to areas"**, où les projets renouvelables verront leur **permis validé en un an** (2 ans pour les projets offshore), sauf "circonstances extraordinaires". En dehors de ces zones, les procédures de permis ne pourront pas dépasser 2 ans, et 3 ans pour les projets offshore. **Pour les équipements solaires, la procédure serait ramenée à 3 mois.**

► Consultez le [compromis du Conseil \(en anglais\)](https://www.consilium.europa.eu) (source : <https://www.consilium.europa.eu>)

www.batiweb.com - 20/12/22 - Contexte – 21/12/22



BTP

La **Fédération Française du Bâtiment (FFB)** anticipe une baisse de 21,3 % des permis de construire des logements, avec un repli de 8,6 % des mises en chantier. Sur le marché non-résidentiel, elle prévoit une quasi-stagnation des autorisations de permis de construire (- 0,8 % après +6,6 % en 2022). Le recul devrait être plus marqué pour les bâtiments administratifs (-2,5 %), les collectivités privilégiant la rénovation de leur parc. Concernant les mises en chantiers, l'activité devrait progresser de 2,7 %. La FFB estime que la progression de la rénovation énergétique (2,6 %) compensera la diminution des travaux non thermiques, jugés non prioritaires compte tenu de la conjoncture inflationniste. Le volet "amélioration-entretien" pourrait augmenter de 2 % (2,1 % en 2022).

Le Moniteur du BTP – 23/12/2023

NOMINATIONS

Marianne Laigneau, 57 ans, en poste depuis février 2020 a été renouvelée à la **présidence du Directoire d'Enedis** par le Conseil de surveillance, pour une durée de 5 ans.

Enerpresse- Les Echos – 12/01/23